

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 070-247000755-20220628-D2022_083ANNEXE-DE

01/01/2021

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets ménagers et assimilés



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public
d'élimination des déchets pour l'exercice 2019

Présenté conformément au Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015
relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



RPQS 2021

Table des matières

Le Service – Le territoire	2
Les compétences	3
Moyens humains et matériels	4
Les moyens budgétaires	6
Organisation des ramassages	9
Les consignes de collectes ordures ménagères et tri	10
Les services complémentaires aux collectes	11
La déchetterie	12
La collecte du verre	15
Le Compostage domestique	15
Les chiffres clés	16
L'amélioration du tri sélectif	18

Le Service – Le territoire

Dès sa création la CCPLx s'est emparé de la compétence « collecte des déchets », le traitement étant confié au syndicat départemental le Sytevom auquel elle adhère.

Elle assure ce service par l'intermédiaire du Service Public d'Elimination des Déchets ménagers auprès d'environ 6 500 usagers pour un budget d'environ 1,5 M€.

Aussi, la CCPLx, selon les dernières données INSEE, comptabilise une population de 15399 habitants sur un territoire de 153 Km², soit un peu plus de 100 hab/km².



La typologie du territoire est à dominante rurale, avec un habitat montagnard et épars sur la zone de St-Bresson, mixte rurale concernant les communes de Froideconche et St-Sauveur, et urbain plus dense sur la zone de Luxeuil-les-Bains.

	Population totale 2020	Variation population totale 2020/2019	Population totale 2021	Variation population totale 2021/2020
Baudoncourt	543	-13	523	-20
Breuches	699	-21	679	-20
Breuchotte	306	-3	303	-3
Brotte-les-Luxeuil	210	-2	215	5
Ezboz-Brest	451	-11	459	8
Froideconche	2 027	1	2 031	4
La Chapelle-les-Luxeuil	391	-4	388	-3
La Corbière	107	0	107	0
Luxeuil-les-Bains	7 008	-11	6 968	-40
Magnivray	176	5	174	-2
Ormoiche	69	-1	66	-3
Saint-Sauveur	1 963	-5	1 955	-8
Saint Bresson	449	1	444	-5
Raddon	884	-6	869	-15
Ste Marie en Chanois	221	3	218	-3
<i>source INSEE</i>	15 504	-67	15 399	-105

Les compétences

La communauté de communes assure, en régis, sur la totalité de son territoire, la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.

Elle assure ce service par l'intermédiaire du SPED auprès de 6595 usagers répartis ainsi :

- 5964 Particuliers
- 327 Professionnels
- 140 Habitats Collectifs
- 64 Administrations
- 37 Associations

On rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2013 les déchetteries du département de la Haute-Saône sont gérées directement par le Sytevom.

Les collectes se font sous la forme de tournées de ramassage. Elles sont définies sur la base d'un planning annuel consultable sur le site de la CCPLx et distribué en fin d'année à tous les usagers du service.

Le traitement des déchets et la collecte des points d'apport volontaire verre (PAV) sont confiés au SYTEVOM (Syndicat de Traitement d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères).

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil dispose d'une déchetterie, d'un quai de transfert et de plusieurs dizaines de containers PAV répartis sur l'ensemble du territoire.



Moyens humains et matériels

La CCPLx s'occupe ainsi :

- de la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire : déchets ménagers et déchets recyclables
- de la facturation des usagers du service et de la relation clientèle
- du développement du tri sélectif

Pour ces activités énumérées, 11 agents administratifs et techniques agissent au quotidien :

- **L'équipe administrative est composée de 4 agents :**

- ✓ 1 cheffe de service en poste depuis un an qui a permis de mieux structurer l'ensemble des activités du service et d'en améliorer la qualité en appui des agents de collecte et administratifs ;
- ✓ 1 assistante d'exploitation en charge du suivi des collectes et du traitement des réclamations ;
- ✓ 1 assistante de gestion administrative pour les contrats, la facturation et le traitement des réclamations, la gestion des quelques 17 000 bacs de la CCPLx fournis aux clients ;
- ✓ 1 ambassadeur du tri chargé de la sensibilisation des scolaires et des usagers en porte à porte ou lors de grandes manifestations, de la pré-collecte et de la caractérisation pour améliorer la qualité du tri sélectif.

- **L'équipe de collecte est composée de 7 agents :**

Quelles que soient les conditions climatiques (par grande chaleur l'été ou grand froid et intempéries l'hiver), chauffeurs et rippers agissent au quotidien dès 5 h du matin pour évacuer les quelques 2 800 tonnes de déchets des habitants du territoire, des entreprises, commerces et administrations.

Durant la période de confinement liée à la crise sanitaire, les agents sont restés mobilisés pour garantir les conditions d'hygiène indispensables.

Les agents peuvent également intervenir également lors de livraisons ou réparation et changements de bacs.

L'organisation de l'équipe est la suivante :

- ✓ Un coordonnateur technique, garant du maintien du service quotidien, est chargé notamment de l'amélioration des tournées et notamment de la résorption d'éventuels « points noirs » qui pourraient entraîner des retards ou

des risques pour la sécurité des usagers et des agents et pour cela de la relation avec les maires s'agissant de l'exploitation.

- ✓ 4 autres chauffeurs pouvant également être affectés à d'autres missions
- ✓ 2 rippers pouvant également être affectés à d'autres missions

L'équipe d'exploitation s'est féminisée depuis la fin de l'année 2021 par le recrutement d'une conductrice.

La CCPLx a modernisé son parc roulant depuis 2 ans par l'acquisition de 3 véhicules neufs pour la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif.

Les véhicules sont équipés d'un matériel informatique embarqué (tablette) qui permet de :

- Suivre les camions en temps réels et d'exploiter les données collectées pour améliorer les parcours ;
- Identifier les anomalies de collecte en temps réel avec photo (bac cassé, tri non conforme, bac débordant...) et d'agir au plus vite et le plus précisément auprès des usagers.

En 2021, 213 863 levées ont été réalisées par les agents de collecte :

- 130 975 levées pour le tri ;
- 82 888 levées pour les déchets ménagers



Les moyens budgétaires

Le service est financé principalement par la redevance incitative qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2016 afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et à la nouvelle loi de transition énergétique de juin 2015.

L'objectif majeur est le développement de la valorisation des matières grâce à un dispositif adapté de collecte.

Ainsi la redevance incitative n'est pas seulement la facturation de l'enlèvement des ordures ménagères, elle intègre dans son montant le coût :

- De la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte,
- De l'incinération des ordures ménagères,
- De la valorisation des déchets issus du tri sélectif
- De la mise à disposition et de l'entretien des bacs dédiés,
- De l'accès aux déchetteries du département,
- De la mise en place des points d'apport volontaire verre

Une conjoncture internationale très morose en 2020 sur la revente des matériaux, les effets d'une augmentation exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les tonnages voués à l'enfouissement comme sur les tonnages incinérés, les conséquences de la crise sanitaire dans l'exploitation du centre de tri pour les années 2020 et 2021, ont eu pour effet d'impacter significativement les nouveaux tarifs appliqués par le SYTEVOM, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Afin de faire face à cette augmentation, le conseil a décidé lors de sa séance du 14 décembre 2020 de réviser la grille tarifaire des services du SPED.

Le principe a été retenu de faire supporter l'augmentation du SYTEVOM partiellement à l'utilisateur dès 2021, l'excédent budgétaire antérieur étant sollicité en complément. Cette augmentation impacte à la fois la part fixe à raison de 10 € sur la base d'un bac 120 litres et sur les parts variables à hauteur de 20 %.

Le compte administratif 2021 :

En section de fonctionnement, le CA 2021 fait apparaître un excédent d'exploitation de **826 642.53 €**.

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		824 453.25
<i>Opérations de l'exercice</i>	1 638 823.69	1 641 012.97
<i>Totaux</i>	1 638 823.69	2 465 466.22
<i>Résultat de clôture</i>		826 642.53

En section d'investissement, le CA 2021 fait apparaître un excédent d'investissement de **309 204.70** €.

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		238 710.88
Opérations de l'exercice	78 689.63	224 960.06
Etat des restes à réaliser	75 776.61	0.00
Totaux	154 466.24	463 670.94
Résultat de clôture		309 204.70

L'exécution budgétaire est détaillée comme suit :

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	162 317.00	162 300.75
012 Charges de personnel	567 300.00	483 082.25
65 Autres charges gestion courante	782 000.00	781 903.66
66 Charges financières	1 053.00	936.20
67 charges exceptionnelles	6 000.00	2 669.41
68 Dotations aux provisions	15 000.00	9 321.00
042 Opérations d'ordre entre section	198 642.00	198 610.42

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 391 877.00	1 546 387.37
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75 Autres produits gestion courante	100.00	1.94
77 Produits exceptionnels	27 750.00	44 976.86
78 Reprises sur amortissements	6 000.00	10 239.82
013 Atténuation de charges	6 961.75	22 939.98
042 Opération d'ordre de transfert	16 500.00	16 467.00

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	1 000.00	861.00
21 Immobilisations corporelles	344 342.00	102 280.32
13 Subventions d'investissement	79 800.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	35 000.00	34 857.92
040 Opération d'ordre entre sections	16 500.00	16 467.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	39 289.12	26 349.64
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	198 642.00	198 610.42
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00

Organisation des ramassages

La collecte est organisée selon 19 circuits qui génèrent près de 33 000 km parcourus par nos véhicules en une année.

La fréquence de collecte déchets recyclables s'effectue au rythme de 1 fois toutes les 2 semaines sur l'ensemble des 15 communes du Pays de Luxeuil

La fréquence de collecte des ordures ménagères s'effectue au rythme de :

- 1 fois par semaine sur les communes du pôle urbain ;
- 1 fois toutes les 2 semaines pour les autres communes.

Une étude par les services va s'ouvrir pour généraliser la collecte au rythme de 1 fois toutes les 2 semaines sur tout le territoire dans un souci de maîtrise budgétaire.

En complément des tournées de tri et d'ordures ménagères, la CCPLx a poursuivi, en 2021, la collecte des biodéchets en porte à porte (*réservée uniquement aux métiers de bouche*) au rythme d'une fois par semaine.



Les consignes de collectes ordures ménagères et tri

- **En Ordures Ménagères**

S'agissant d'une collecte incitative facturée sur les volumes des bacs dédiés aux OMr, il n'est pas admissible que des usagers tentent de forcer les volumes avec des bacs largement débordant. Les volumes excédentaires ne sont pas collectés conformément aux dispositions prévues dans le règlement (Art. 6.1.4).

- ⇒ Les agents ont pour consigne de mettre de côté les sacs en trop, de procéder au vidage du bac et de remettre le sac en trop dans le bac.
- ⇒ Pour éviter tout litige une photographie du bac débordant est prise par les agents et remontée à l'assistante d'exploitation pour traitement.

- **En Tri**

Les contrôles des bacs de tri ont été systématisés avant vidage.

Tout bac non conforme aux consignes de tri entraîne « un refus de tri » ce qui signifie une non levée du bac.

Pour toute anomalie de collecte, une explication est fournie via des autocollants personnalisables apposés sur le bac.

Là encore, chaque refus fait l'objet d'une photographie par les agents de collecte via la tablette connectée et disposée à demeure dans la BOM, puis une sensibilisation systématique à l'utilisateur (appel, mail, ou courrier) est faite par l'assistante d'exploitation ou l'ambassadeur du tri.

Afin de remettre les bacs jaunes en conformité, et de pouvoir être vidé à la prochaine collecte les usagers sont dans l'obligation de retenir leurs bacs. Si toutefois le bac ne peut pas être retenu (trop souillé) alors celui-ci sera proposé en collecte d'ordures ménagères moyennant le coût d'une levée supplémentaire relative au volume du bac à disposition.

Un accueil téléphonique est tenu quotidiennement pour répondre aux diverses interrogations des usagers. Avec le recul, il a été identifié que les principales préoccupations des usagers portent sur le tri et particulièrement sur les consignes de tri (ce qui est accepté ou non dans le bac de tri).

- **Actions d'améliorations menées :**

- ⇒ Sensibilisation systématique des usagers pour lesquels les bacs sont refusés.
- ⇒ Rencontre et échange avec l'utilisateur pour lequel plusieurs anomalies ont été détectées dans le semestre.

Les services complémentaires aux collectes

- L'accueil

Un accueil physique et téléphonique quotidien est tenu au siège de la CCPLx de 8H à 12H et de 13h30 à 16h30 pour répondre à toutes les interrogations ou réclamations des usagers, créer leur dossier ou le mettre à jour.

- La facturation de l'enlèvement des ordures ménagères

A lieu deux fois par an en fin de semestre, 13 412 factures ont été générées en 2021.

- La gestion des réclamations sur collecte

Sauf cas particulier, toutes les réclamations sont traitées dans la journée.

- Les permanences

Les permanences sont organisées chaque semaine au local technique de Saint Sauveur tous les lundis et mercredis après-midi ainsi que les 1^{ers} samedis de chaque mois, pour les usagers qui souhaitent adapter leur dotation en bacs ou s'équiper de composteurs.

- Les livraisons

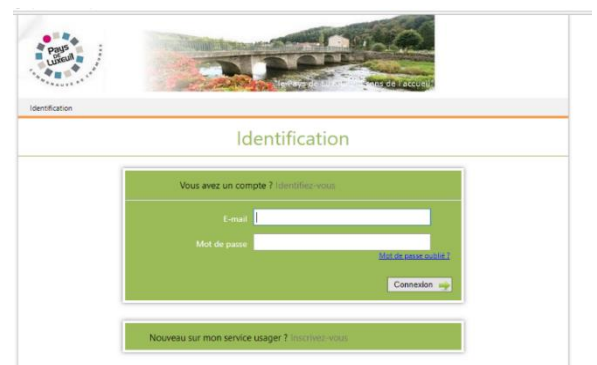
Pour les usagers qui ne peuvent pas se déplacer aux heures d'ouverture de la permanence, un service de livraison est proposé pour un coût de 10€ quelle que soit la distance.

- L'entretien des bacs roulants

En cas de casse ou de défaut sur un bac, celui-ci est réparé ou remplacé dès que possible. Un appel à l'utilisateur est fait le jour même de la détection du bac cassé par les agents lors de la collecte.

- Le portail web usager

Pour faciliter le suivi individualisé, chaque usager qui le souhaite peut accéder, via les codes fournis sur sa facture à ses données personnelles : ses levées, le volume de ses bacs, ses factures, et faire des demandes au service. Nouveau, depuis 2021 l'utilisateur peut payer ses factures en ligne en cliquant dans la rubrique correspondante sur cette interface.



- Les sacs prépayés

En cas de surproduction exceptionnelle de déchets, les usagers ont la possibilité de présenter leurs ordures ménagères en sacs prépayés dédiés. Ils ont une capacité de 60 litres et ne doivent pas dépasser 6kg.

Les sacs sont vendus à l'unité au prix de 4,50€ ou en lot de 25 sacs au prix de 100 €. En 2021, 32 sacs prépayés ont été vendus.

La déchetterie

La déchetterie de Saint Sauveur est gérée par le Sytevom et fait l'objet d'un bilan d'activité de la part de ce dernier comme les 35 déchetteries.



La déchetterie de Saint Sauveur est située Pré d'Amont à Saint Sauveur.

La gestion est assurée par le SYTEVOM depuis le 1^{er} janvier 2013.

HORAIRES D'ETE

Du 1^{er} Mars au 31 Octobre

Du Lundi au Samedi :

De 9h à 12h et de 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} Novembre au 28 Février

Du Lundi au Samedi :

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

FERMEE LE DIMANCHE

Ce que pouvez vous apporter à la déchetterie :



MÉTAUX

MÉTAUX
(vélos...)
Facilement recyclables chez les ferrailleurs.



PAPIERS / CARTONS

CARTONS
Pensez à mettre les cartons bien à plat.



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
collecte en déchetteries, dans des bennes dédiées, les gros électroménagers froids (frigos...), hors froid (lave vaisselle, sèche linge...), les petits appareils ménagers (grille pain, radios...), les écrans (ordinateurs, télévisions...)



DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS
(pelouse, branches)
Pensez au compostage dans votre jardin, vous fabriquez un engrais biologique très efficace.



HUILES DE VIDANGE

HUILE MOTEUR
Le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve.



BOIS

BOIS
Le bois particulier (palettes, poutres...) ou ne pouvant être broyé pour être composté, fait l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation énergétique dans une benne spécifique.



GRAVATS / INERTES

GRAVATS
(graviers, cailloux...)
Ne les mélangez pas avec des plastiques, du bois ou du plâtre qui ne sont pas des matériaux inertes.



HUILES DE FRITURE

HUILES VÉGÉTALES
Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduites et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Elles servent à la fabrication de biocarburant.



BATTERIES

BATTERIES
Le plomb sera recyclé et l'acide sulfurique sera neutralisé.



PNEUMATIQUES

PNEUS VÉHICULES LÉGERS NON JANTÉS
Seuls les pneus VL non jantés des particuliers sont acceptés à raison de 2 par/an.



SOLVANTS
DILUANTS

PRODUITS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...)
Gardez-les dans leur emballage d'origine afin que le gardien puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



TEXTILES
CHAUSSURES

TEXTILES
En fonction de leur qualité, les textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) seront réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage. Mettez-les dans des sacs fermés pour les protéger de l'humidité.



PILES
ET ACCUMULATEURS

PILES
Les piles contiennent souvent du mercure ou du cadmium. Elles seront traitées dans un centre spécialisé.



AMEUBLEMENT

MEUBLES
Si vos meubles peuvent encore servir, pensez aux ressourceries
* si point de collecte dédié



RECYCLERIE
RESSOURCERIE

RESSOURCERIE
Donnez une deuxième vie à vos objets.
* si point de collecte dédié



HUISSERIES

HUISSERIES
Démontées, les huisseries (portes, fenêtres, portes, fenêtres, portes ...) sont valorisées matières par matières.
* si point de collecte dédié

ATTENTION Ne sont pas acceptés

Les ordures ménagères qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.

Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans votre bac de tri à la maison.

Les fruits et légumes

Les cendres

La suie

Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien. L'association CYCLAMED est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages. Les médicaments sont incinérés pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

Les cadavres d'animaux vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.

Les pneus spéciaux les pneus poids lourds, agricoles, et professionnels

Les produits explosifs vous pouvez rapporter les bouteilles de gaz dans une station-service.

Les produits radioactifs

Les déchets contaminés (seringues, pansements ...)

Les produits en amiante-ciment



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

PLÂTRES
Le plâtre collecté redevient du plâtre.
* si point de collecte dédié



POLYSTYRÈNE

POLYSTYRÈNE
Le polystyrène collecté redevient du polystyrène.
* si point de collecte dédié



LAMPES

AMPOULES ET NEONS
Les tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à LED, lampes sodium... sont recyclés à plus de 90%.



VERRES

VERRE
Les bouteilles, les pots et les bocaux uniquement sont à déposer dans les conteneurs dédiés.



JOURNAUX / REVUES

PAPIER
Les papiers, journaux, revues, magazines sont à déposer dans les conteneurs dédiés.



CARTOUCHES ENCRE

AUTRES PETITS FLUX

- les bouchons en liège
- les cartouches d'imprimante usagées
- les livres
- les films radiographiques



TOUTVENANT

ENCOMBRANT
Lorsque votre déchet n'a pas trouvé de solution parmi les filières ci-dessus, alors il finira en encombrant.

Pour le financement du service rendu par le SYTEVOM, chaque collectivité doit s'acquitter d'une cotisation au SYTEVOM assise sur le nombre d'habitants.

Ces derniers, non professionnels, bénéficient d'un accès gratuit à l'ensemble des déchetteries du département.

Un contrôle d'accès via des badges personnalisés est en place depuis septembre 2014. En cas de perte du badge, à compter du 1 avril 2019, le renouvellement du badge est facturé 8 € par le SYTEVOM.

**Demandez votre
BADGE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE !**



Vous êtes
PARTICULIER OU PROFESSIONNEL
faites votre demande en ligne
avec le formulaire d'inscription.

En cas de perte de votre Pass vous pouvez contacter le SYTEVOM :

badge@sytevom.org

La collecte du verre



La gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) (vidage, signalétique, réparation/changement) est prise en charge par le Sytevom. Ce service est financé par la cotisation assise sur le nombre d'habitants.

La répartition des bornes sur le territoire intercommunal est sous la responsabilité des communes avec l'accord du Sytevom.

L'entretien des bornes et abords sont à la charge des communes via des conventions signées entre le Sytevom et la commune.

Quand les bornes sont pleines, les mairies se chargent d'appeler directement le SYTEVOM ou le prestataire de collecte.

Le Compostage domestique

Le compostage domestique concerne les produits fermentescibles non consommables issus de la préparation des repas + déchets verts.

Le programme de promotion du compostage individuel porté par le SYTEVOM propose aux usagers d'acquérir des composteurs individuels et un bio-seau (tarif résiduel pour le particulier déduction faite des subventions de l'ADEME et du SYTEVOM).

En 2021, la CCPLx a distribué :

- 50 composteurs bois de 600L
- 26 composteur plastiques de 400L
- 20 bio-sceaux



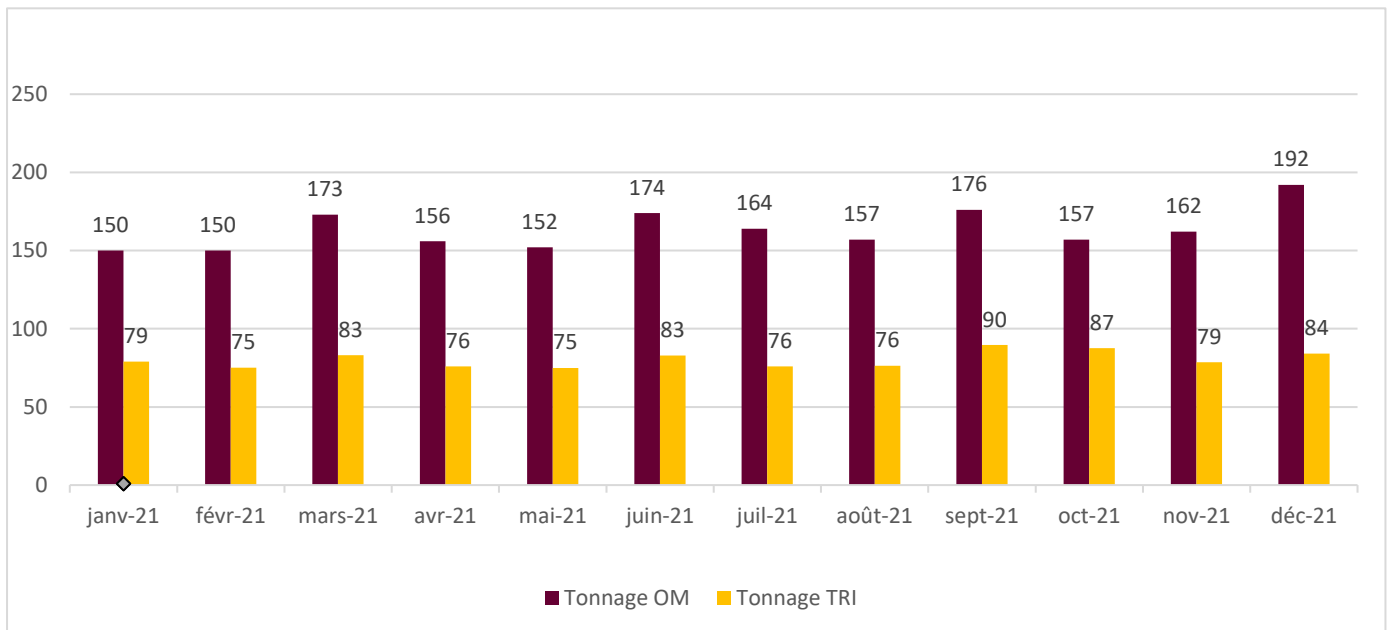
Les chiffres clés

La quantité d'ordures ménagères et de tri sélectif est comptabilisée en tonnes par le SYTEVOM et la « mesure de la performance » des habitants est exprimée en Kg/hab/an.

2019		2020		2021	
Tonnage d'Ordures ménagères	Kg/hab/an	Tonnes d'Ordures ménagères	Kg/hab/an	Tonnes d'Ordures ménagères	Kg/hab/an
2024	130	1857	123	1963	130

2019		2020		2021	
Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an	Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an	Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an
1026	66	902	60	985	64

- Evolution comparée des tonnages de tri et d'ordures ménagères en 2021



- **Caractérisation des tournées de tri**

Le contrôle systématique des bacs de Tri ainsi que la multiplication des interventions de prévention auprès des usagers a eu un effet notable sur le résultat des caractérisations.

Malgré une année 2021 difficile en raison du fort taux d'absentéisme, les agents de collecte ont pu réaliser 100% des caractérisations demandées par le Sytevom.

Ainsi 100% des communes du territoire ont vu une partie du volume de leurs déchets de tri caractérisée au centre de tri à Noidans le Ferroux.



COMMUNES	NB BACS REFUSES EN 2021	POURCENTAGE DE REFUS DE BACS SUR 2021
BAUDONCOURT	29	3,76%
BREUCHES	50	6,48%
BREUCHOTTE	14	1,81%
BROTTE	6	0,78%
ESBOZ-BREST	8	1,04%
FROIDCONCHE	73	9,47%
LA CHAPELLE	15	1,94%
LA CORBIERE	2	0,26%
LUXEUIL	419	54,34%
MAGNIVRAY	4	0,52%
ORMOICHE	3	0,39%
RADDON	38	4,93%
ST BRESSON	11	1,43%
STE MARIE	10	1,30%
ST SAUVEUR	89	11,54%

L'amélioration du tri sélectif

La qualité du tri est une recherche constante pour la collectivité. Les agents de collecte comme l'ambassadeur du tri jouent un rôle important pour améliorer cette qualité.

L'enjeu de maintenir un bon niveau de qualité est triple :

- Un enjeu environnemental : le recyclage des déchets favorise l'amélioration de la qualité de notre environnement par le recyclage
- Un enjeu économique : le recyclage des déchets favorise, comme le démontre l'activité de Symétri implanté sur le Pays de Luxeuil, de nouvelles activités économiques, les déchets triés trouvant de plus en plus de débouchés ;
- Un enjeu financier : du niveau de la qualité du tri découle annuellement le versement d'une prime à la CCPLx qui contribue à maîtriser le coût du service.

Pour se faire, depuis le 1^{er} Janvier 2021 le SPED dispose d'un ambassadeur de tri à temps partiel, qui a pour principales missions :

- La pré-collecte sur l'ensemble du territoire (vérification de la conformité des conteneurs de tri avant le passage du camion)
- La sensibilisation tout public (scolaire, professionnels, particuliers et habitats collectifs)

En 2021, l'ambassadeur du tri a sensibilisé pas moins de 7 établissements scolaires, rencontrés près de 230 particuliers et 10 professionnels.

Il a également participé à 8 manifestations grand public.



Le service collecte environ 900 tonnes de tris sélectifs, soit environ 60 kg/hab/an, ce qui place le Pays de Luxeuil parmi « les bons élèves » du Département.

En comparaison, la CCPLx collecte environ 1 900 tonnes d'ordures ménagères, non recyclées, soit environ 130 kg/hab/an.

- **Méthodologie du contrôle du tri :**

1/ Ouverture du bac

2/ Contrôle visuel et indentification éventuelle d'intrus

3/ Traitement différent selon la situation :



Non conforme = Photo + appel = usager



Lors du passage des camions, d'autres contrôles sont effectués comme :

- Le contrôle de l'état du bac qui peut engendrer son remplacement gratuit si besoin ;
- La vérification que le bac ne déborde pas ; en ce cas, le bac ne sera pas collecté